# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Poids-lourds : Val-de-Marne

Question écrite n° 15043

### Texte de la question

M Mme Christiane Papon attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur les anomalies relevees lors de la recente enquete publique relative a la reconstruction des ponts Wilson et de Choisy, a Villeneuve-Saint-Georges. Cette reconstruction autoriserait a nouveau la circulation des poids lourds sur le chemin departemental no 38 et amenerait de graves nuisances pour les riverains de cette voie, habitants des communes de Villeneuve-Saint-Georges et de Choisy-le-Roi. Dans ces deux villes, la population n'a pas ete prevenue de l'enquete, a cause d'une defaillance de l'affichage. Dans les quartiers concernes, aucun registre n'a ete mis a la disposition du public et aucune permanence du commissaire-enqueteur ou reunion publique n'a ete envisagee. De plus, les elus de Choisy n'ont pas ete informes de la procedure en cours. Elle lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur cette procedure.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les ponts de Choisy et Wilson, sous le chemin departemental 38, se trouvent situes sur le territoire de la seule commune de Villeneuve-Saint-Georges. Conformement aux dispositions du code de l'expropriation, lorsque l'operation projetee doit etre executee sur le territoire d'une seule commune, l'enquete publique s'ouvre a la mairie de cette commune. C'est pourquoi l'affichage n'a ete realise que sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Pour des raisons pratiques, il eut ete opportun, comme le souligne l'honorable parlementaire, d'etendre l'affichage au quartier Villeneuve-triage, secteur directement concerne par le projet ainsi qu'a la commune de Choisy-le-Roi qui n'avait pas juridiquement a etre associee a l'enquete publique. La publicite par voie de presse ayant ete regulierement assuree, l'absence d'affichage dans certains quartiers de la commune est sans effet sur la legalite de la procedure. Les habitants du quartier Villeneuve-triage ont du reste largement pu faire valoir leurs observations aupres du commissaire enqueteur qui a exceptionnellement tenu une permanence a la mairie annexe de Villeneuve-triage le samedi 6 mai 1989, de 13 h 30 a 16 heures. Rien ne semble donc s'etre oppose, en l'etat actuel de la reglementation, a ce que chacun puisse exprimer son avis sur le projet poursuivi par le conseil general du Val-de-Marne.

### Données clés

**Auteur :** Mme Papon Christiane
**Circonscription :** - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 15043
**Rubrique :** Circulation routiere
**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer
**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 26 juin 1989, page 2881